

# Abonnement saison 2023 Automne 2024 Hiver PAIN et LAIT

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

## Graine d'A.M.A.P

Siège social : Centre social de Vitré, 27, rue Notre Dame 35 500 VITRE

Je, soussigné(e) .....,  
membre adhérent de l'AMAP Graine d'AMAP à jour de ma cotisation pour l'année 2023, souscris un abonnement pour la saison **2023 Automne 2024 Hiver (26 semaines de distribution**, du mercredi 13 Septembre 2023 au mercredi 6 Mars 2024).

Cet abonnement me donnera droit :

- \* à du pain frais (pain du mardi), biologique et au levain **chaque semaine**
- \* et/ou/ou pas à une brioche **tous les 15 jours** (semaine paire)
- \* et/ou/ou pas à du lait cru bio de pâturage **chaque semaine**.

Il me permettra également de connaître notre agricultrice partenaire Blandine Lemesle installée à Argentré-du-Plessis .

	Prix/pièce	Nombre de distributions	Prix/ Contrat	Nombre Contrat	Total
<b>CONTRAT LAIT 1 LITRE</b>					
<i>Lait cru bio de pâturage – bouteille de verre de 1 litre réutilisable</i>	1,30 € le litre	26	<b>33,80</b>		
<b>CONTRAT PAIN SEMI COMPLET</b>					
<i>Pain semi-complet T85 - 500g</i>	3,30 €	26	<b>85,80</b>		
<b>CONTRAT PAINS VARIÉS</b>					
<i>Pain semi-complet T85 - 500g</i>	3,30 €	9	29,70		
<i>Pain aux graines (lin,courges,pavot,sésame) T110 - 700g</i>	6,00 €	9	54,00		
<i>Pain épeautre T 110 - 700g</i>	6,00 €	8	48,00		
<b>CONTRAT PAINS VARIÉS</b>			<b>131,70</b>		
<b>CONTRAT BRIOCHE</b>					
<i>Brioche de 500g</i>	6,00 €	13	<b>78</b>		
				<b>TOTAL</b>	

- Je m'engage pour ..... **contrat « pain semi-complet »** de 500 g
- Je m'engage pour ..... **contrat « pains variés »** (alternance sur 3 semaines pain semi-complet, graines, épeautre)
- Je m'engage pour ..... **contrat « brioche »** ( tous les 15 jours)
- Je m'engage pour ..... **contrat « lait »**

Soit un total de .....€ pour la saison.

**Modalités de paiement :** (cochez la case correspondante) :

- 1 versement : € en Septembre 2023
- 2 versements : € en Septembre et Octobre 2023
- 3 versements : € en Septembre, Octobre et Novembre 2023
- autres modalités : discussion au cas par cas avec le coordinateur et l'agriculteur.

Les chèques sont libellés à l'ordre du GAEC DE LA BRANCHETTE.

### Partage de la récolte :

Tous les mercredis entre 18h30 et 19h30, du mercredi 13 Septembre 2023 au mercredi 6 Mars 2024, à la Maison de quartier Maison Rouge (2 bis, allée du Mail), je viendrai récupérer mon pain et/ou ma brioche et/ou mon lait. Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant **qu'aucun remboursement ne sera effectué** et que je n'aurai aucun autre pain de compensation. Les parts de récolte de personnes absentes à la distribution pourront être partagées entre les personnes présentes à la distribution. Le règlement intérieur est remis à l'adhérent lors de la signature du contrat. Par cette signature ce dernier adhère au contrat ainsi qu'au règlement intérieur.

Signature de l'adhérent

Fait à Vitré

Le / 09 / 2023